

MISSIONS ET MOYENS DU CSE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Articles L2312-1 à L2312-84 C.travail



Le CSE est l'instance de représentation du personnel permettant le dialogue avec l'employeur dans l'entreprise.

Rôle du CSE



Assurer l'expression collective des salariés dans les décisions concernant la gestion et l'évolution économique et financières de l'entreprise, l'organisation du travail ou la formation professionnelle.

Missions du CSE

- Présenter les réclamations collectives ou individuelles des salariés à l'employeur
- Veiller à l'application de la réglementation du travail
- Promouvoir l'amélioration de la santé, la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise

Pouvoirs

- Enquêter en matière d'AT/MP
- Négocier
- Alerter l'employeur
- Saisir l'inspection du travail

Protection
contre le
licenciement



Représentants du personnel

Moyens

- Local
- Moyens de communication
- Droit de circulation
- Heures de délégations
- Droit à formations
- Accès à certains documents
- Réunion 1 fois par mois avec employeur
Consultation obligatoire du CSE pour



Le CSE des entreprises de moins de 50 salariés **ne dispose ni de moyens financiers ni de personnalité juridique.**

Consultez votre expert-comptable pour vous éclairer sur le rôle et les missions du CSE.

Créé en 2000, Harmonium est un cabinet d'experts-comptables riche de 60 collaborateurs.

Vous souhaitez approfondir ce sujet ?

N'hésitez pas à nous contacter : accueil@harmonium-experts.fr